L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] ... $12
[illegible] ... $5

[illegible] sa souscription, sans donner [illegible] avant l'expiration.

ANNONCES [illegible] par chaque dix lignes, pour [illegible] insertion, et cinquante [illegible]. Aucun avis ne [illegible] d'une piastre, pour chaque [illegible].

[illegible] que par inter[illegible] par six lignes pour chaque insertion.

LES ANNONCES [illegible] la durée de l'insertion [illegible] un mois, et devront être [illegible] disposition.

[illegible] aux avis est limité aux [illegible] de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS [illegible] qu'un contrat a été passé [illegible] MM. Magne & Weisse, pro[illegible] pour la publication [illegible] de tous les avis [illegible] mars 1843, au prix de UNE PIASTRE [illegible] par chaque publication [illegible].
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR ST. LOUIS. [illegible]
BUDDECKE, WOODS & Co.
92 Tchoupitoulas.

PAQUEBOT REGULIER portant [illegible] pour VICKSBURG ET NATCHEZ. [illegible] MAGNOLIA [illegible]
THEOD. SHUTE, agent.

POUR LA BALIZE [illegible]
A. LAROSE & Co.
51 Vieille Levée.

[illegible] ST MARY [illegible]

Paquebot du Bayou Sara [illegible]

A. CHAMPOMIER, Agt.

POUR LES ATTAKAPAS [illegible]
DR. WATSON [illegible]

POUR LAFOURCHE. [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT REGULIER [illegible]

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. [illegible]
BRAUD & LANDRY, [illegible]

POUR NEW-YORK [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK [illegible]
C. WOODRUFF, [illegible]

POUR MATAGORDA [illegible]
A. LAROSE & Co.
51 Vieille Levée.

POUR CETTE ET MARSEILLE [illegible] PLEIADAS [illegible]
MARTIAL PEYRET & C. [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]
[illegible] GALE, 93 Common.

POUR LIVERPOOL. [illegible] ONECO. [illegible]
E. B. GALE, 93 Common.

POUR MARSEILLE [illegible]
GUILLY BLANCHARD.
99 rue de la Douane.

F. L. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible]
17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] No. 81, rue [illegible]
19 nov

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS—MERCREDI, 16 SEPTEMBRE 1846.
[illegible] au consulat, pour affaires [illegible] les personnes dont les noms [illegible]:

[illegible]	[illegible] Jules
[illegible]	[illegible] capitaine
[illegible]	[illegible] Auguste
Barré [illegible]	M
[illegible]	[illegible] Pierre
[illegible]	Magne, Williams
[illegible]	[illegible] Lamarre
Chaix [illegible]	[illegible] Charles
Dussy [illegible]	[illegible] fils
Desvé [illegible]	[illegible] Charles
F	P
Fayolle, Edouard	Petit, François
Fros, Pierre Jn	Petit, Elisabeth
Fabas, Bernard	R
G	Richard, Jacques
Giraud, Antoine	[illegible] Pierre
[illegible]	[illegible] des époux
[illegible]	[illegible] Joseph
L	T
[illegible]	[illegible] Eude
[illegible]	V
[illegible]	Vincent, Ferdinand

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rempart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de [illegible] heures du matin à [illegible] heures de l'après-midi.
4 sept

A LOUER A BAIL [illegible] plusieurs années, un lot de terre [illegible] rue [illegible] Philippe [illegible]

A LOUER [illegible]
J. P. PEPIN,
11 sep [illegible] Encoig. Conti et Pas. de la Bourse au 1er.

A VENDRE OU A LOUER.—Une maison en briques à 2 étages et contenant huit appartemens, située rue Robertson, entre les rues Ste Anne et Dumaine, près le Marais Bassin, avec une grande écurie, cuisine, jardin, etc. [illegible] de 60 pieds de face, sur 130 pieds de profondeur.
Aussi—Une autre jolie maison située rue Trême, entre les rues Conti et Bienville. Pour les conditions, s'adresser à
EDWARD BARNETT,
11 sep 21, Conti.

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, Canal Street Row, près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
L. A. & W. BARBARIN,
8 sept No. 58, Chartres.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 209, Nlle. Orléans.
[illegible] L. A. GUILLEMAIN, Agent.

WHISKEY—50 barils vieux Whiskey, rectifié et distillé, à vendre par P. LONGIS,
7 sep 116, rue Royale

ALLUMETTES—200 grosses allumettes chimiques de New York, à vendre par P. LONGIS,
7 sep 116 rue Royale

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1846.

☞ Nous trouvons le paragraphe suivant dans l'*Express* de New-York, du 7 courant:

SANTA-FÉ PRISE SANS COUP FÉRIR
Fort-Osage, Comté de Jackson, Missouri.
28 août.

"Je reçois une lettre du Fort Leavenworth, qui m'annonce que l'on vient de recevoir par un exprès les nouvelles du général Kearney, qui est entré à Santa-Fé sans coup férir.

"On a fait ici des masses de conjectures sur l'expédition de Santa-Fé."

Nous ne pouvons pas garantir l'authenticité de cette nouvelle; mais il faut se rappeler que le général Kearney comptait se trouver à Santa-Fé vers le 10 août; et que s'il en a été ainsi, on peut très bien avoir eu le 28 au Fort-Osage la nouvelle de son succès.

MEXIQUE.—Le *Courrier* d'hier soir contient le paragraphe suivant:

"Une maison de commerce des plus respectables de la Nouvelle-Orléans nous a donné communication d'une lettre datée de la Vera-Cruz, le 5 du courant, et annonçant que le pouvoir exécutif de Mexico a rejeté péremptoirement la proposition de notre gouvernement de conclure un traité de paix, sous le prétexte qu'une question de paix ne saurait être déclarée par l'Exécutif sans la sanction du Congrès, et que les Chambres ne s'assembleront pas avant le mois de décembre prochain."

Suivant la même autorité, les troupes mexicaines qui se trouvaient à St.-Louis de Potosi, avaient reçu l'ordre de se diriger sur Monterey.

Ces nouvelles conservent quelque chose d'assez obscur. De qui est venu le refus de négociation? Est-il dû à l'ancien gouvernement de Paredès? ou émane-t-il de celui de Santa-Anna? C'est là une question importante, et d'où dépend la valeur du refus?

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Aucun nouveau cas de fièvre jaune ne s'est présenté dans cet établissement. Les deux cas qui avaient été mentionnés par quelques journaux, se sont trouvés simplement des fièvres malignes intermittentes.

LE TENARION.—Nous venons de recevoir un nouveau numéro de cette publication périodique; il porte le titre de "La Baronne de Pontalba," et il est adressé au Conseil de la première Municipalité. On a deviné déjà qu'il s'agit ici des projets d'embellissement conçus pour la Place d'Armes par Mme de Pontalba et adoptés à l'unanimité par le Conseil. Le poète prend vivement parti pour ces projets, et il s'empresse de rendre un digne hommage aux idées généreuses qui les ont inspirées. La satire cède ici le pas à l'éloge, et elle ne se retrouve un peu que lorsqu'il s'agit des adversaires de l'embellissement proposé. M. de Cournont n'y va pas contre eux de main morte. Cette nouvelle livraison du *Tenarion* appellera l'attention du public, dont elle obtiendra sans doute la faveur. Elle est enrichie vers la fin de quelques vers d'une coupe et d'une facture assez originales qui ont été adressés à M. Felix de Courmont par Mme Emile Evershed, et dont la Revue Louisianaise avait déjà gratifié ses heureux lecteurs.

ELECTION.—Le Vermont reste inébranlablement whig: nous avons les retours des trois quarts de l'Etat environ, et ces retours donnent à Eaton, candidat whig pour gouverneur, 16,201 voix, tandis que son concurrent locofoco n'en a que 11,968. La Législature donnera une belle majorité aux whigs.

L'élection du Maine a dû avoir lieu hier, et suivant l'ordinaire elle aura tourné en faveur des locofocos. Les whigs se promettaient toutefois de leur faire acheter chèrement la victoire.

(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)
PARIS, 16 août 1846.

Comme on s'y attendait les élections ont tourné en faveur du ministère dont la majorité se trouve grossie d'une trentaine de voix. Le *National* lui-même avoue que la majorité ministérielle ne sera pas au-dessous de cent voix dans la nouvelle Chambre. Et pourtant les élections ont partout été conduites avec une animation qu'on n'avait pas vue depuis les dernières années de la restauration.

La position, inconvenante de sa défaite, crie à la corruption—non sans raison; mais elle a trempé elle [illegible] de tout son pouvoir. Si elle a moins bien réussi que le ministère, c'est tout bonnement que ses moyens d'action étaient infiniment plus limités. Toujours est-il que lorsqu'on fait tout ce qu'on peut, il doit être [illegible] compte des intentions. C'est en réalité le petit [illegible] qui crie haro sur le grand voleur. A Angoulême, par exemple, l'élection de M. Albert, candidat du centre gauche, coûte à cet honorable membre une centaine de mille francs.

Le résultat, d'ailleurs, est accepté de bonne grâce par tous les partis. L'opposition s'en félicite même à peu près ouvertement. C'est en effet ce qui pouvait lui arriver de plus heureux, car une majorité favorable aurait mis à nu l'inanité de ses réformes et son [illegible] gouvernementale. En atteignant le pouvoir elle se serait naturellement divisée à l'infini, et n'aurait pu marcher qu'à l'aide de la fraction la plus avancée du parti conservateur, laquelle n'aurait donné son appui qu'en faisant ses réserves.

Le ministère lui-même se trouve fort embarrassé de son succès, succès qu'il serait tenté de trouver trop complet. C'est que maintenant les luttes de tribune sur les questions personnelles sont finies, et qu'une majorité compacte impose l'obligation de s'occuper enfin des grands intérêts du pays. Voilà pourquoi on parle aussi de réformes dans le camp ministériel. Nous verrons ce qu'il en adviendra.

Toujours est-il qu'il se trouve dans le parti conservateur une fraction considérable portée en faveur de toutes les réformes utiles compatibles avec la prudence, tandis que l'autre fraction ne veut entendre parler d'aucune innovation. Cette division opérée dans le camp des vainqueurs cause, nous le répétons, un embarras sérieux au ministère qui ne peut agir ni rester dans l'inaction sans mécontenter quelques uns de ses amis.

Il est impossible de prévoir la conduite qu'il tiendra dans cette situation délicate; mais il nous paraît que le meilleur parti à prendre serait d'entrer résolument dans la voie des réformes, à la manière de Robert Peel. S'il ne le fait pas on doit s'attendre à voir les conservateurs *progressistes* passer successivement à l'opposition, ce qui, le cas échéant, détruirait infailliblement cette majorité en apparence si compacte. D'un autre côté les conservateurs-*bornes* consentiraient-ils à prêter leur appui à un ministère réformiste? Il est permis d'en douter.

En attendant on assure que Louis Philippe, énorgueilli par le succès, est devenu tout à fait intraitable. Il ne souffre plus la moindre contradiction sur les questions gouvernementales.

Qu'on juge, après cela, de l'irritation qu'il a dû éprouver à l'apparition, dans le *London Times*, organe du gouvernement anglais, d'un article où on le prenait brutalement à partie à propos de la question du mariage de la reine d'Espagne! Vous verrez dans les journaux et l'article du *Times* et la réponse aigre-douce du *Journal des Débats*, réponse qu'on attribue à la plume de M. Guizot, comme on attribue l'article du *Times* à George Williers, Lord Clarendon, membre du cabinet de lord John Russell. Il est à désirer que cet incident n'ait pas de suites fâcheuses.

La Chambre se réunit demain, mais seulement pour la forme. Après avoir procédé à son organisation et avoir voté l'adresse en réponse au discours du trône, elle sera prorogée jusqu'à l'époque habituelle de ses sessions. On ne voit même pas trop l'utilité de cette petite session provisoire.

Il y a eu hier, à l'hôtel des monnaies, une tentative d'incendie. Le feu avait été mis dans une chambre inoccupée où l'on va rarement. On est à la recherche du coupable. ***

MARINE.—La frégate des Etats-Unis *Potomac*, capitaine Aulick, est arrivée le 9 courant à Pensacola. La seule nouvelle qu'elle ait apportée, est celle de la capture d'un brick Brêmois par la goëlette des Etats-Unis *Flirt*. Ce brick avait essayé de forcer le blocus devant Vera-Cruz, malgré l'avis préalable qui lui avait été donné. Il avait une cargaison de soieries et autres articles, évaluée à $90,000.

—Le vapeur des Etats-Unis Princeton est arrivé aussi le 12 à Pensacola, avec un porteur de dépêches du commodore Conner. Ce navire a du repartir le lendemain.

TEMPERATURE.—Samedi, 5 courant, le thermomètre à New-York, marquait de 88o à 90o; il s'est élevé le lendemain dimanche, 6, à 94o à l'ombre. A Philadelphie, il était à 93o le samedi et 96o le dimanche.—A Baltimore, il était au même point qu'à New-York le samedi, et le dimanche il était seulement à 92o.

Chronique Locale.

☞ Le Conseil-Général se réunit cet après-midi, à 5 heures.

CONSEIL DE LA 2e. MUNICIPALITÉ.—Le Conseil de la 2de municipalité s'est réuni hier soir à l'heure ordinaire des séances. Voici le rapport hebdomadaire du trésorier, dont le secrétaire a donné lecture:—Argent en caisse mardi dernier, $2231 77; reçu depuis, $3,817 65; déboursé pendant la semaine, $1,869 95.

Le secrétaire lit au Conseil un message du maire, où celui-ci proteste contre la conduite tenue par les représentans de la 2e municipalité. Il a frappé de son veto une résolution qui créait deux comptables, et le Conseil ou plutôt la majorité présente, a déposé indéfiniment sur le bureau son message, en prétendant qu'il n'avait pas été présenté dans les cinq jours voulus par la loi. Le maire observe que la résolution lui a été envoyée le 2 du présent mois et que son message est daté du 8. Il y a six jours d'intervalle, c'est vrai, mais dans ces six jours se trouve un dimanche, et la loi, on le sait, ne veut pas que les dimanches soient comptés. Le 8 de septembre était donc bien réellement le cinquième jour à partir de celui où la résolution a été soumise à sa sanction.

M. Reynolds observe que son opinion sur le veto reste la même. Il demandera le dépôt sur le bureau du présent message du maire.

M. Fréret est étonné que l'on agisse de la sorte vis-à-vis du premier magistrat de notre ville. Son étonnement est d'autant plus grand, que l'on semble avoir formé le dessein de ne plus livrer les messages du maire au public.

M. Peters, en répondant à quelques observations de M. Davern, prend occasion de déclarer qu'il n'est pas opposé à l'examen et à l'apurement des livres de la trésorerie. Mais il est hostile à la création de sinécures; il ne veut pas augmenter sans nécessité les charges de la municipalité. Le trésorier et le contrôleur suffisent à faire l'examen des comptes.

M. Fréret déclare partager l'opinion de M. Peters. Il veut l'apurement des livres de la trésorerie municipale, mais il n'entend pas que l'on crée des places grassement salariées pour l'unique avantage de quelques créatures. Il paraît plus de sa propre bourse que de voir augmenter les charges de la municipalité, dont l'état apparent de nos finances, l'économie la plus rigide est d'une nécessité indispensable.

Après un débat ultérieur, le président met aux voix la question de savoir si le message du maire sera déposé indéfiniment sur le bureau. Les votes se partageant également—6 oui, 6 non—le président vote dans la négative et détruit la motion.

M. Peters propose de déposer le message parmi les archives du Conseil. Cette proposition est adoptée à une majorité de 8 voix contre 4.

M. Osborn introduit une résolution pour accorder certains privilèges à M. John Bailey, propriétaire du ferry à vapeur de la 2de municipalité.—Adopté.

La résolution de M. Goodin pour le remboursement de la taxe spéciale de 1843 est adoptée à l'unanimité.

Le président met aux voix la résolution qui autorise le trésorier et le contrôleur à émettre des billets à un an de terme et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an, pour racheter les intérêts accumulés sur les bons municipaux. Adoptée à une majorité de 7 voix contre 5.

Peu après, le Conseil s'ajourne.

1ÈRE COUR DE DISTRICT.—Les accusés dont les noms suivent ont assisté hier à la lecture de leur acte d'accusation: Thomas McGower et Thomas Dawson; prévenus du vol: Wm. Ubank dit Bill St-Louis, du même délit; Patrick Keenan, d'assaut et batterie.

Sur motion de l'avocat de district, John Clark a été renvoyé de la plainte en détournement de fonds formulée contre lui.

COUPS DE SOLEIL.—H. Smith, charpentier employé à bord du steamer "Wheel of Fortune," est tombé mort dans la journée d'hier pendant qu'il parcourait la rue Tchoupitoulas. Verdict du jury: mort d'un coup de soleil.

Un autre individu a succombé lui aussi à l'effet de l'ardente température, pendant qu'il travaillait sur la levée, près de la halle aux viandes. Le coroner a été appelé à faire une enquête.

ENQUETE.—Le cadavre d'un homme dont le nom est inconnu, a été retiré du fleuve hier matin, en face de la rue d'Espagne, 3me municipalité. L'enquête a constaté le genre de mort.

COUR DU RECORDER GENOIS.—John McMahon, prévenu d'avoir enlevé quelques cuillers d'argent d'un restaurant, a été renvoyé pardevant la 1re Cour de district.

Jerry Popnyre, arrêté pour le vol d'une montre, a été renvoyé pardevant le même tribunal, ainsi que John Dawson, prévenu d'un délit de même nature.

☞ Le coroner Spedden a été appelé hier, à faire une enquête sur le corps d'un homme blanc nommé Benjamin Stanter, mort subitement à bord du steamer Metamora. Le verdict du jury a été celui-ci: "mort d'apoplexie".

JOUEURS.—La police de la 1ère Municipalité a arrêté hier matin plusieurs esclaves qui jouaient dans un établissement situé à l'encoignure des rues Conti et Dauphine. Le recorder a ordonné qu'ils subissent tous le châtiment du fouet.

FAUSSAIRE.—Un nommé Clark Cob Deason a été arrêté hier, sous l'inculpation de faux. Il avait contrefait un check de $351, portant la signature de Dick & Hill, et adressé à la Banque de Cité. M. Robbs, à qui ce mandat avait été offert en paiement, conçut des soupçons et déposa immédiatement une plainte contre l'accusé.—Ce dernier comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

THÉATRE D'ORLEANS.—Nous trouvons dans la correspondance politique du *Courrier des Etats-Unis* quelques détails sur les engagements qu'a déjà faits M. Davis; et la correspondance se montre singulièrement fidèle aux sentiments professés par le journal à l'égard de Mlle Calvé.

PARIS, 16 août 1846.

Le directeur du théâtre de la Nouvelle-Orléans a commencé le recrutement de sa nouvelle troupe. Il a déjà enrôlé un ténor sur lequel il fonde les plus légitimes espérances, non seulement par suite des heureuses épreuves qu'il lui a fait subir, mais aussi parce que cet artiste, bien que jeune encore, possède déjà de glorieux états de services. Il a paru avec succès sur les principaux théâtres de province, et, il y a deux ans, il faisait à Rouen de magnifiques débuts, lorsque le théâtre de cette ville s'est tout-à-coup désorganisé à cause d'une mésintelligence survenue entre la municipalité et le directeur. C'est à ce hasard que Davis doit sa précieuse acquisition. Il a en outre engagé une Dugazon qui, par l'élégance de son jeu et le charme de sa voix, remplacera dignement Mmes Lecour et Cœuriot, ses deux gracieuses devancières. Elle leur est de beaucoup supérieure comme cantatrice. Il a également enlevé à la France un de ses meilleurs comiques dont la jeune femme n'aura pas à redouter le souvenir de la gentille Eugénie à laquelle elle doit succéder. C'est en tout quatre artistes; il reste encore bien des lacunes à remplir, mais les négociations sont déjà fort avancées. Malheureusement, Davis est encore à la recherche de sa Prima Dona, *ce rara avis* qui s'est envolé de la plupart de nos théâtres lyriques. Il a des projets d'enlèvement qui réussiront, je l'espère, mais je crains fort que les Orléanais ne recpanissent trop tard, comme vous les en avez justement menacés, tout ce qu'ils ont perdu en perdant Mlle Calvé. Cette charmante cantatrice vient d'arriver à Paris, et déjà elle voit s'ouvrir devant elle un brillant avenir sur le nouveau théâtre d'Opéra-Comique qui va bientôt être inauguré sous la puissante direction d'Adolphe Adam. H. L.

M. GUIZOT ET LE PROGRÈS EN FRANCE

Le triomphe complet du ministère Guizot donne un vif intérêt aux manifestations qui peuvent faire prévoir la marche que suivra désormais ce ministère. On a déjà signalé les tendances progressives qui se faisaient sentir dans son discours du banquet de Lisieux; elles ont été plus fortement accusées encore dans le discours de remercîment qu'il a adressé aux électeurs qui l'ont nommé à la presque unanimité.

Après les avoir remercié de leur adhésion si constante et si dévouée à la politique conservatrice, qui, grâce à eux, a pu être pratiquée avec suite et persévérance, il se félicite des résultats qu'elle a obtenus. "Elle a définitivement assuré la paix, a dit le ministre; l'ordre au dedans, la paix au dehors, ces deux bases de toute société régulière et libre, ces deux sources de sa force comme de sa prospérité. C'est beaucoup sans doute de me servir de ce mot *définitivement*; cependant je crois pouvoir me permettre cette témérité, je crois pouvoir dire que l'ordre et la paix sont maintenant hors de page." Puis il a ajouté avec cette fermeté de parole et cette netteté d'expression qui le distinguent à un si haut point:

"L'ordre et la paix une fois bien assurés, la politique conservatrice, en veillant toujours assidûment à leur maintien, pourra, devra se livrer aussi à d'autres soins, à d'autres œuvres. Un gouvernement bien assis a deux grands devoirs. Il doit avant tout faire face aux affaires quotidiennes de la société, aux incidens, aux événemens qui surviennent dans sa vie; sans aller au-devant de ces événemens, sans chercher des affaires, c'est bien assez de suffire à celles que la Providence nous envoie, et de les conduire sagement. Ce devoir rempli, le gouvernement doit aussi s'appliquer à développer dans la société tous les germes de prospérité, de perfectionnement, de grandeur; développement tranquille et regulier, qui ne doit point procéder par secousse, ni poursuivre des chimères; mais qui doit s'adresser à toutes les forces saines que possède la société, et lui faire faire chaque jour un pas dans la carrière de ses légitimes espérances. C'est là, sans nul doute, pour la politique conservatrice, un devoir impérieux, sacré, et c'est là aussi, soyez-en sûrs, messieurs, un but que cette politique seule peut atteindre. Toutes les politiques vous promettront le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera, comme elle a seule pu réussir à vous donner l'ordre et la paix."

Les journaux de l'opposition, bien entendu, ne reconnaissent point ces promesses pour bonnes et valables. "M. Guizot ne peut pas vouloir le progrès, dit le Constitutionnel, attendu que le progrès changerait un état de choses dont il se trouve si bien. Il en réalisera un autre que les intéressés ne jugeront point chimérique; c'est celui de l'exploitation du gouvernement par le grand parti conservateur; c'est le progrès qui se poursuit depuis six années." Le *Siècle* n'est pas moins incrédule, et il sourit de pitié quand il entend M. Guizot parler de progrès. "Nous aurons tout simplement, dit-il, ce que nous avons, et rien de plus. Seulement M. Guizot aura parlé de progrès, de prospérité, de réforme. Mais le pays est bien prévenu: M. Guizot ne veut aujourd'hui que ce qu'il voulait en 1842, lorsqu'il s'écriait: "La stabilité et la bonne conduite dans les affaires de tous les jours, voilà les seuls vrais, les seuls grands intérêts de la France aujourd'hui." Ces journaux cependant aussi bien que leurs adhérens ne peuvent pas s'empêcher de reconnaître que M. Guizot a été jadis dans ses écrits le défenseur du progrès; mais il n'en veut plus maintenant qu'il est au pouvoir.

La *Presse* qui a toujours été l'apôtre du progrès et qui a travaillé plus qu'aucun autre journal à pousser dans cette voie le parti conservateur, la *Presse* qui a démontré par le passé et les écrits de M. Guizot que nul plus que lui n'est propre à y guider la France, la *Presse* continue à lutter avec une merveilleuse habilité, pour détruire les raisons sur lesquelles l'opposition appuie ses dénégations. Elle pousse en même tems M. Guizot dans la voie des réformes: elle lui conseille cette marche comme un acte de sagesse et en même tems de nécessité. Elle se demande pourquoi le ministre ne jouerait pas à l'opposition le mauvais tour de lui prendre les principales améliorations qu'elle réclame, la réforme électorale par exemple. M. Guizot jadis a, dans un de ses écrits, "fondé le droit des capacités, de la seconde liste du jury, sur des considérations supérieures à toutes celles que la gauche invoque."

"Pourquoi donc, ajoute-t-elle, M. Guizot ministre, prépondérant, ne réaliserait-il pas ces vues du publiciste, ne reconnaîtrait-il pas ce droit, cette nécessité qu'il a si hautement proclamés? Pourquoi craindrait-il de conformer ses actes à ses doctrines, quand il peut sans danger, quand il peut sans que cette réforme lui soit imposée comme une concession, quand il priverait, en le faisant, ses adversaires d'un puissant moyen d'influence sur l'opinion, quand sa majorité est prête à applaudir à cet acte de sage et juste politique; quand toute la partie nouvelle de cette majorité est prête à le lui demander pour prix de son concours! Quel démenti donné aux feuilles de la gauche qui nient que le progrès soit en sa puissance! Quelle éclatante démonstration de la conformité de ses actes avec ses doctrines! Quelle preuve de la sincérité des promesses de Lisieux! Moins nous attachons de gravité à cette mesure, plus nous désirons que M. Guizot et ses amis en prennent l'initiative dans le cours de la législature qui commence, pour qu'il soit, une fois, qu'elle n'entrave pas les progrès véritables, les progrès utiles dont nous poursuivrons avant tout l'accomplissement. Que deviendrait, après cela, la gauche privée de son programme? Qui oserait nier encore la sincérité de ces paroles: "Toutes les politiques vous promettront le progrès, la politique conservatrice seule vous le donnera."

En même tems la *Presse* affirme à l'opposition que nul mieux que M. Guizot ne peut accomplir le progrès. Il a jusqu'à présent fait de la résistance parce qu'il fallait tout affermir, tout consolider; maintenant que la chose est faite, rien ne l'empêche de revenir à l'application des idées de progrès que son intelligence élevée comprend si bien.

"Le *Siècle* et le *Commerce*, dit-elle, conviennent que personne n'a mieux défendu le principe libéral de la capacité de M. Guizot, dans les passages, invoqués par nous, de sa brochure sur les élections; mais ils soutiennent l'un et l'autre que M. Guizot, en montant au pouvoir, a renié les vues libérales de ses écrits, et qu'il ne donnera pas plus de satisfaction dans l'avenir à ses doctrines qu'il ne l'a fait depuis six ans. Nous croyons, nous, que M. Guizot voudra mettre ses actes d'accord avec ses paroles. S'il ne l'a pas fait jusqu'ici, c'est qu'il était peut-être imprudent de le faire; c'est surtout parce qu'il n'était pas assez maître de la situation, que le pouvoir chancelait dans ses mains et qu'il avait une autre œuvre à accomplir.—Aujourd'hui cette œuvre est complète, et M. Guizot peut sans crainte se livrer à son penchant pour les réformes sages et mûres qu'il a préparées par ses écrits."

Elle cite en même tems l'exemple de sir Robert Peel qui, une fois maître du pouvoir, a osé accomplir ce que les whigs n'eussent pas eu la force d'entreprendre; et elle fait ressortir les frappantes analogies que présente la situation des deux ministres:

"Les journaux whigs, eux aussi, disaient en 1841, à l'avènement de M. Peel: c'est le passé tout entier qui va revivre; adieu les réformes possibles, adieu les améliorations nécessaires! Chef d'un parti habitué à lutter contre toutes les idées de changement et de liberté, le ministre conservateur ne fera rien, ne pourra rien faire.—Langage tout pareil, comme on voit, à celui que l'on tient aujourd'hui. Eh bien! l'événement a prouvé que c'étaient là de vaines déclamations. Sir Robert Peel a marché, et marché à pas de géant. Il a fait plus en quelques années que les whigs dans toute leur carrière. Qu'ont gagné l'Angleterre, nous le demandons, à accepter la théorie au nom de laquelle on voulait le frapper de proscription et les chasser du pouvoir? Elle n'aurait peut-être pas obtenu le quart des réformes dont elle jouit en ce moment!

Il n'y a aucune raison pour que les choses ne se passent pas de même chez nous. Ni les antécédens personnels des hommes, ni leurs engagemens publics, ni les tendances de la majorité qui se montre disposée à les soutenir, rien ne s'oppose à ce que nous obtenions un résultat analogue. Tout conspire au contraire dans le sens de la politique que nous recommandons au cabinet: ses chefs comprennent la nécessité de cette politique; ils en ont autrefois défini les conditions dans d'éloquens écrits; tout récemment, ils ont pris l'engagement solennel de montrer, par leurs actes, ce que le système conservateur peut donner au pays d'améliorations et de bienfaits. Affermis par une longue durée, ils sont affranchis des soucis inhérens à la condition précaire de tous les cabinets antérieurs. Tout donc, comme nous le disions, tout est facile dans la voie nouvelle qu'ont inaugurée les élections de 1846. Nul effort laborieux à faire: il n'y a qu'à se laisser pousser par le souffle de l'esprit public."

LE CAP. ROSS.—On écrit de Copenhague, le 24 juillet:

"Le célèbre officier de la marine anglaise, capitaine Ross, est arrivé avant-hier à Elseneur, à bord du sob cutter *Mary*, venant de Stockholm et se rendant à Londres. Toute la cargaison du cotter ne pèse que 1 last. L'équipage ne se compose que de deux personnes lui et un marin. Le capitaine Ross a rempli pendant quatre ans les fonctions de consul britannique à Stockholm; il a résigné ce poste pour entreprendre encore, à l'âge de 70 ans, un nouveau voyage au pôle-nord. Il compte se mettre en route à la fin de l'été avec deux bâtimens à voiles et un steamer construit à cet effet."

UNE FEMME VOLÉE.—Voici une singulière mystification que raconte ce matin la *Gazette des Tribunaux*. Le docteur D...., revenait avant-hier, vers la fin du jour, des Champs-Elysées, donnant le bras à sa jeune femme; tout à coup, au moment où il passait devant l'établissement du glacier qui forme l'angle de la rue Saint-Florentin, il est abordé par un jeune homme au visage empourpré et ruisselant de sueur, lequel s'écrie: "Ah! docteur, que je suis heureux de vous rencontrer! suivez-moi, je vous en conjure, il y va de mort d'homme; hâtons-nous!" Ce jeune homme paraissait éperdu, hors de lui; le docteur n'hésita pas à le suivre et, abandonnant le bras de sa femme en lui promettant de la rejoindre le plus promptement possible. Il suivit le jeune homme, qui reprit sa course vers le boulevard.

Mais bientôt celui-ci prit tellement d'avance sur lui, que le docteur, quoique peu obèse, l'invita à modérer son pas. L'autre n'entendit rien, continua à courir, et fit si bien, que M. D.... ne tarda pas à le perdre tout à fait de vue. Ne sachant au juste ni de quoi il s'agissait ni quel était le lieu où sa présence était si nécessaire, il s'arrêta et attendit. Personne ne venant à sa recherche, au bout d'un quart d'heure, "Ma foi, se dit-il, puisque ces gens-là me connaissent, ils pourront bien venir me chercher chez moi." Le docteur revint donc sur ses pas, et, ne rencontrant pas sa jeune et jolie moitié, il reprit tranquillement le chemin de son domicile. Mais lorsqu'il y arriva, sa femme n'y était pas rentrée. Le reste de la journée s'écoula, puis la nuit, puis la matinée. Vers midi seulement, et après avoir été vainement chez tous les parens et amis de la famille, M. D.... se décida à recourir à l'autorité.

Les recherches auxquelles on s'est livré donnent lieu de supposer que la jeune femme du docteur serait partie en compagnie d'un étranger par le convoi de nuit du chemin de fer qui va directement à Bruxelles et à Ostende. On ne sait rien de précis cependant à cet égard. Un ami du docteur est parti ce matin par le railway pour hâter le dénoûment de cette aventure, lequel pourrait bien avoir pour théâtre la 6me chambre.

COCHENILLE.—Des essais heureux ont été faits en Algérie pour l'éducation de la cochenille, et ont donné des résultats qui méritent d'être signalés. On sait que la cochenille qui porte ce nom dans le commerce, à l'état de substance sèche et qui sert à la fabrication exclusive du carmin, est, à l'état vivant, un insecte de l'ordre des hémiptères qui vit en parasite sur une plante succulente appelée nopal.

Cette plante a pu être naturalisée dans des terrains appartenant au gouvernement et dépendant de la pépinière centrale; sa fleur, comme celle du nopal qui croît au Mexique et dans la Vieille-Castille, est de couleur sanguine; son fruit est coloré à l'intérieur d'un rouge violacé très marqué qui semble contenir un principe de carmin.

La plantation du nopal de l'Algérie a donné sur le pied de 961 kilogrammes 253 grammes par hectare de cochenille sèche et marchande, pouvant se vendre en moyenne 20 fr. le kilogramme. On voit quels beaux produits peut présenter cette nouvelle culture. Ces premiers résultats ont paru si satisfaisans qu'il est question de fonder une nopalerie dans le genre des beaux établissemens de cette nature qui existent dans certaines parties de l'Amérique du Sud.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

DEUXIEME PARTIE.

LA PROTECTRICE ET LE PROTÉGÉ.

Il est temps de revenir à Gilbert, dont une exclamation imprudente de sa protectrice, Mlle Chon, nous a appris la fuite, et voilà tout.

Depuis qu'au village de La Chaussée, il avait, dans les préliminaires du duel de Philippe de Taverney avec le vicomte Dubarry, appris le nom de sa protectrice, notre philosophe avait été fort refroidi dans son admiration.

Souvent, à Taverney, alors que, caché au milieu d'un massif ou derrière une charmille, il suivait ardemment des yeux Andrée se promenant avec son père, souvent, disons-nous, il avait entendu le baron s'expliquer catégoriquement sur le compte de Mme Dubarry. La haine toute intéressée du vieux Taverney, dont nous connaissons les vices et les principes, avait trouvé une certaine sympathie dans le cœur de Gilbert. Cela venait de ce que Mlle Andrée ne contredisait, en aucune façon, le mal que le baron disait de Mme Dubarry; car, il faut bien que nous le disions, le nom de Mme Dubarry était un nom fort méprisé en France. Enfin, ce qui avait rangé complètement Gilbert au parti du baron, c'est que, plus d'une fois, il avait entendu Nicole s'écrier:—Ah! si j'étais Mme Dubarry!

Tout le temps que dura le voyage, Chon était trop occupée, et de choses trop sérieuses, pour faire attention au changement d'humeur que la connaissance de ses compagnons de voyage avait amené chez M. Gilbert. Elle arriva donc à Versailles, ne songeant qu'à faire tourner au plus grand bien du vicomte le coup d'épée de Philippe, qui ne pouvait tourner à son plus grand honneur.

Quant à Gilbert, à peine entré dans la capitale, sinon de la France, du moins de la monarchie française, il oublia toute mauvaise pensée pour se laisser aller à une franche admiration. Versailles, majestueux et froid, avec ses grands arbres dont la plupart commençaient à sécher et à périr de vieillesse, pénétra Gilbert de ce sentiment de religieuse tristesse dont nul esprit bien organisé ne peut se défendre en présence des grands ouvrages élevés par la persévérance humaine, ou créés par la puissance de la nature.

Il résulta de cette impression inusitée chez Gilbert, et contre laquelle son orgueil inné se raidissait en vain, que pendant les premiers instans, la surprise et l'admiration le rendirent silencieux et souple. Le sentiment de sa misère et de son infériorité l'écrasait. Il se trouvait bien pauvrement vêtu près de ces seigneurs chamarés d'or et de cordons, bien petit près des suisses, bien chancelant, quand, avec ses gros souliers ferrés, il lui fallut marcher sur les parquets de mosaïque et sur les marbres poncés et cirés des galeries.

Alors il sentit que le secours de sa protectrice lui était indispensable pour faire de quelque chose. Il se rapprocha d'elle pour que les gardes vissent bien qu'il venait avec elle. Mais ce fut ce besoin même qu'il avait eu de Chon qu'avec la réflexion, qui lui revint bientôt, il ne put lui pardonner.

Nous savons déjà, car nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, que Mme Dubarry habitait à Versailles un bel appartement autrefois habité par Madame Adélaïde. L'or, le marbre, les parfums, les tapis, les dentelles, enivrèrent d'abord Gilbert, nature sensuelle par instinct, esprit philosophique par volonté, et ce ne fut que lorsqu'il y était déjà depuis longtemps, qu'enivré d'abord par la réflexion de tant de merveilles qui avaient ébloui son intelligence, il s'aperçut enfin qu'il était dans une petite mansarde tendue de serge, qu'on lui avait servi un bouillon, un reste de gigot et un pot de crème, et que le valet, en le lui servant, lui avait dit d'un ton de maître:

—Restez ici!

Puis s'était retiré.

Cependant un dernier coin de tableau,—il est vrai que c'était le plus magnifique,—tenait encore Gilbert sous le charme. On l'avait logé dans les combles, nous l'avons dit; mais de la fenêtre de sa mansarde, il voyait tout le parc émaillé de marbre; il apercevait les eaux couvertes de cette croûte verdâtre qu'étendait sur elles l'abandon où on les avait laissées, et par delà les cimes des arbres, frémissantes comme les vagues de l'Océan, les plaines diaprées et les horizons bleus des montagnes voisines. La seule chose à laquelle songea Gilbert en ce moment, fut donc que, comme les premiers seigneurs de France, sans être ni un courtisan, ni un laquais, sans aucune recommandation de naissance et sans aucune bassesse de caractère, il logeait à Versailles, c'est à dire dans le palais du roi.

Pendant que Gilbert faisait son petit repas, fort bon d'ailleurs, s'il le comparait à ceux qu'il avait l'habitude de faire, et pour son dessert regardait par la fenêtre de sa mansarde, Chon pénétrait, on se le rappelle, près de sa sœur, lui glissait tout bas à l'oreille que sa commission près de Mme de Béarn était remplie, et lui annonçait tout haut l'accident arrivé à son frère à l'auberge de La Chaussée, accident que, malgré le bruit qu'il avait fait à sa naissance, nous avons vu aller se perdre et mourir dans le gouffre où devaient se perdre tant d'autres choses plus importantes, l'indifférence du roi.

Gilbert était plongé dans une de ces rêveries qui lui étaient familières en face des choses qui passaient la mesure de son intelligence ou de sa volonté, lorsqu'on vint le prévenir que Mlle Chon l'invitait à descendre; il prit son chapeau, le brossa, compara du coin de l'œil son habit râpé à l'habit neuf du laquais; et, tout en se disant que l'habit de ce dernier était un habit de livrée, il n'en descendit pas moins, tout rougissant de honte de se trouver si peu en harmonie avec les hommes qu'il coudoyait et avec les choses qui passaient sous ses yeux.

Chon descendait en même temps que Gilbert dans la cour; seulement elle descendait, elle, par le grand escalier, lui, par une espèce d'échelle, de dégagement.

Une voiture attendait. C'était une espèce de phaéton bas à quatre places, pareil à peu près à cette petite voiture historique dans laquelle le grand roi promenait à la fois Mme de Montespan, Mme de Fontanges, et même souvent la reine.

Chon y monta et s'installa sur la première banquette, avec un gros coffre et un petit chien. Les deux autres places étaient destinées à Gilbert et à une espèce d'intendant nommé M. Grange.

Gilbert s'empressa de prendre place derrière Chon, pour maintenir son rang. L'intendant sans faire difficulté, sans y songer même, prit place à son tour derrière le coffret et le chien.

Comme Mlle Chon, semblable, pour l'esprit et le cœur à tout ce qui habitait Versailles, se sentait joyeuse de quitter le grand palais pour respirer l'air des bois et des prés, elle devint communicative, et à peine sortie de la ville, se tournant à demi:

—Eh bien! dit-elle, comment trouvez-vous Versailles, monsieur le philosophe?

—Fort beau, madame, mais le quittons-nous déjà!

—Oui, nous allons chez nous, cette fois.

—C'est-à-dire chez vous, madame, dit Gilbert, du ton d'un ours qui s'humanise.

—C'est ce que je voulais dire. Je vous montrerai à ma sœur, tachez de lui plaire, c'est à quoi s'attachent en ce moment les plus grands seigneurs de France. A propos, monsieur Grange, vous ferez un habit complet à ce garçon.

Gilbert rougit jusqu'aux oreilles

—Quel habit, madame! demanda l'intendant; la livrée ordinaire!

Gilbert bondit sur sa banquette.

—La livrée! s'écria-t-il en lançant à l'intendant un regard féroce.

—Chon se mit à rire.

—Non pas, vous ferez faire.... Je vous dirai cela; j'ai une idée que je veux communiquer à ma sœur. Veillez seulement à ce que cet habit soit prêt en même temps que celui de Zamore.

—Bien, madame.

—Connaissez-vous Zamore! demanda Chon à Gilbert, que tout ce dialogue rendait fort effaré.

—Non, madame, dit-il, je n'ai pas cet honneur.

—C'est un petit compagnon que vous aurez, et qui va être gouverneur du château de Luciennes. Faites-vous son ami; c'est une bonne créature au fond que Zamore, malgré sa couleur.

Gilbert fut prêt à demander de quelle couleur était Zamore, mais il se rappela la morale que Chon lui avait faite à propos de la curiosité, et de peur d'une seconde mercuriale il se contint.

Je tâcherai, se contenta-t-il de répondre avec un sourire plein de dignité.

On arriva à Luciennes. Le philosophe avait tout vu, la route fraîchement plantée, les coteaux ombreux, le grand aqueduc qui semble un ouvrage romain, les bois de châtaigniers séculaires [illegible], puis enfin, ce magnifique coup d'œil des plaines et des bois [illegible] dans toute sa [illegible] vers Maisons les eaux de la Seine.

—C'est donc là, se dit Gilbert à lui-même, ce pavillon qui a coûté tant d'argent à la France, au dire de M. le baron de Taverney.

Des chiens joyeux, des domestiques empressés accourus pour saluer Chon, interrompirent Gilbert au milieu de ses réflexions aristocratico-philosophiques.

—Ma sœur est-elle donc arrivée? demanda Chon.

—Non, madame, mais on l'attend.

—Qui cela?

—Mais M. le chancelier, M. le lieutenant de police, M. le duc d'Aiguillon.

—Bien! courez vite m'ouvrir le cabinet de Chine, je veux être la première à voir [illegible], vous répondrez que je suis là, en entendant.... Ah! Sylvie! continua Chon, s'adressant à une espèce de femme de chambre qui venait de s'emparer du coffret et du petit chien, donnez le coffret à M. [illegible], et [illegible] mon petit philosophe près de Zamore.

Mlle Sylvie regarda autour d'elle, cherchant sans doute de quelle sorte d'animal Chon voulait parler; mais ses regards et ceux de sa maîtresse s'étant arrêtés en même temps sur Gilbert, Chon fit signe que c'était du jeune homme qu'il était question.

—Venez, dit Sylvie.

Gilbert, de plus en plus étonné, suivit la femme de chambre, tandis que Chon, légère comme un oiseau, disparaissait par une des portes latérales du pavillon.

Sans le ton impératif avec lequel Chon lui avait parlé, Gilbert eût pris bien plutôt Mlle Sylvie pour une grande dame que pour une femme de chambre. En effet elle ressemblait bien plus, pour le costume, à Andrée qu'à Nicole; elle prit Gilbert par la main en lui adressant un gracieux sourire, car les paroles de Mlle Chon indiquaient à l'endroit du nouveau venu sinon l'affection, du moins le caprice.

C'était Mlle Sylvie, bien entendu, une grande et belle fille aux yeux bleus tendres, au teint blanc, légèrement taché de rousseur, aux magnifiques cheveux d'un blond ardent. Sa bouche fraîche et fine, ses dents blanches, son bras potelé, firent sur Gilbert une de ces impressions sensuelles auxquelles il était si accessible et qui lui rappela, par un doux frémissement, cette lune de miel dont avait parlé Nicole.

Les femmes s'aperçoivent toujours de ces choses-là. Mlle Sylvie s'en aperçut donc et sourit.

—Comment vous appelle-t-on, monsieur? dit-elle.

—Gilbert, mademoiselle, répondit notre jeune homme avec une voix assez douce.

—Eh bien! monsieur Gilbert, venez faire connaissance avec le seigneur Zamore.

—Avec le gouverneur du château de Luciennes?

—Avec le gouverneur.

Gilbert étira ses bras, brossa son habit avec ses manches, et passa son mouchoir sur ses mains. Il était assez intimidé au fond de paraître devant un personnage si important, mais il se rappela les mots: Zamore est une bonne créature, et ces mots le rassurèrent.

Il était déjà ami d'une comtesse, ami d'un vicomte, il allait être ami d'un gouverneur.

—Eh! pensa-t-il, calomnierait-on la cour, qu'il est si facile d'y avoir des amis! Ces gens-là sont hospitaliers et bons, j'imagine.

Sylvie ouvrit la porte d'une antichambre qui semblait bien plutôt un boudoir; les panneaux en étaient d'écaille incrustée de cuivre doré. On eût dit l'Atrium de Lucullus, si ce n'est que chez l'ancien Romain les incrustations étaient d'or pur.

Là, sur un immense fauteuil enfoui sous des coussins, se reposait, les jambes croisées en grignotant des pastilles de chocolat, le seigneur Zamore, que nous connaissons, mais que Gilbert ne connaissait pas.

Aussi, l'effet que lui produisit l'apparition du futur gouverneur de Luciennes se traduisit-il d'une façon assez curieuse sur le visage du philosophe.

—Oh! s'écria-t-il en contemplant avec étonnement l'étrange figure, car c'était la première fois qu'il voyait un nègre. Oh! oh! qu'est-ce que ceci?

Quant à Zamore, il ne leva pas même la tête et continua de grignotter ses pralines en roulant des yeux blancs de plaisir.

—Ceci, répondit Sylvie, c'est M. Zamore.

—Lui? fit Gilbert stupéfait.

—Sans doute, répliqua Sylvie, riant malgré elle de la tournure que prenait cette scène.

—Le gouverneur! continua Gilbert, ce magot, gouverneur du château de Luciennes! Allons donc, mademoiselle, vous vous moquez de moi.

A cette apostrophe, Zamore se redressa, montrant ses dents blanches.

—Moi gouverneur, dit-il, moi pas magot.

Gilbert promena de Zamore à Sylvie un regard inquiet qui devint courroucé lorsqu'il vit la jeune femme éclater de rire malgré les efforts qu'elle faisait pour se contenir.

Quant à Zamore, grave et impassible comme un fétiche indien, il replongea sa griffe noire dans le sac de satin, et reprit ses grignotemens.

En ce moment la porte s'ouvrit, et M. Grange entra suivi d'un tailleur.

—Voici, dit-il en désignant Gilbert, la personne pour qui sera l'habit; prenez la mesure ainsi que je vous ai expliqué qu'elle devait être prise.

Gilbert tendit machinalement ses bras et ses épaules, tandis que Sylvie et M. Grange causaient au fond de la chambre, et que Mlle Sylvie riait de plus en plus à chaque mot que lui disait l'intendant.

—Ah! ce sera charmant, dit Mlle Sylvie; et aura-t-il le bonnet pointu, comme Sganarelle?

Gilbert n'écouta même pas la réponse, il repoussa brusquement le tailleur, et ne voulut à aucun prix se prêter au reste de la cérémonie. Il ne connaissait pas Sganarelle, mais le nom, et surtout les rires de Mlle Sylvie lui indiquaient que ce devait être un personnage éminemment ridicule.

—C'est bon, dit l'intendant au tailleur, ne lui faites pas violence; vous en savez assez, n'est-ce pas?

—Certainement, répondit le tailleur; d'ailleurs l'ampleur ne nuit jamais à ces sortes d'habits. Je le tiendrai large.

Sur quoi Mlle Sylvie, l'intendant et le tailleur partirent en laissant Gilbert en tête-à-tête avec le négrillon qui continuait de grignotter ses pralines et de rouler ses yeux blancs.

Que d'énigmes pour le pauvre provincial, que de craintes, que d'angoisses surtout pour le philosophe qui voyait ou croyait voir sa dignité d'homme plus clairement compromise encore à Luciennes qu'à Taverney.

Cependant il essaya de parler à Zamore, il lui était venu à l'idée que c'était peut-être quelque prince indien, comme il en avait vu dans les romans de M. Crébillon fils.

Mais le prince indien, au lieu de lui répondre s'en alla devant chaque glace mirer son magnifique costume, comme fait une fiancée de son habit de noces, puis, se mettant à califourchon sur une chaise à roulettes, à laquelle il donna l'impulsion avec ses pieds, il fit une dizaine de fois le tour de l'antichambre avec une vélocité qui prouvait l'étude approfondie qu'il avait faite de cet ingénieux exercice.

Tout à coup une sonnette retentit. Zamore quitta sa chaise, qu'il laissa à l'endroit où il la quittait, et s'élança par une des portes de l'antichambre dans la direction du bruit de cette sonnette.

Cette promptitude à obéir au timbre argentin, acheva de convaincre Gilbert que Zamore n'était point un prince.

Gilbert eut un instant l'envie de sortir par la même porte que Zamore; mais en arrivant au bout du couloir qui donnait dans un salon, il aperçut tant de cordons bleus et tant de cordons rouges, le tout gardé par des laquais si effrontés, si insolens et si tapageurs, qu'il sentit un frisson courir par ses veines, et que, la sueur au front, il rentra dans son antichambre.

Une heure s'écoula ainsi; Zamore ne revenait pas, Mlle Sylvie était toujours absente; Gilbert [illegible] de tous ses désirs un visage humain quelconque, [illegible] le cri de l'affreux [illegible] qui allait [illegible] mystérieux [illegible] dont il était menacé [illegible]

Au bout de cette heure, la porte par laquelle il était entré se rouvrit, et un laquais parut qui lui dit

—Venez!

(*La suite à demain.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, Port Lavacca et Galveston, Hawthorn & Woods
Barque Tarquin, Harding, Brazos St Jago, J W Zacharie & co
Brick Velasco, Bell, Brazos St Jago, Toby & Bogart
Goëlette Enterprise, Hawthorn, Brazos St Jago, C Bedford
F A Brown, Westbrook, Havane, J Alexander
Frederick, Adams, Pensacole, J Hurley & co

ARRIVÉS.

Steamers Cora, Kimball, de Bayou Sara.
Creole, Hiern, de Pensacole.
Die Vernon, Dean, de St Louis.
Majestic, Ure, Baton Rouge.
Corinne, Eager, de St Louis.

LEGION DE LA LUISIANA.
Compañia de Cazadores de Orleans.

La Compañia se reunirá el viernes, 18 del corriente, en la sala de armas, esquina de las calles de Santa-Aña y Condé, á las seis y media en punto de la tarde, para arreglar asuntos interesantes al cuerpo. Tengo la satisfaccion de recomendar á todos los miembros, tanto activos como honorarios, la mayor puntualidad y asistencia.
Nueva-Orleans, septiembre 15 de 1846.
Por orden del capitan. Jn. J. RICO,
16 sept Sergto. 2ndo.

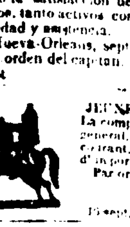

JEUNE GARDE A CHEVAL.—La compagnie se réunira en [illegible] dimanche prochain, 20 courant, pour procéder à l'élection d'un porte-étendard.
Par ordre du capitaine.
C. BACON,
15 sept. Maréchal des Logis chef.

AVIS.

Les actionnaires du chemin à coulisses du Golfe de [illegible] sont informés qu'un vertu d'une résolution du Conseil des Directeurs, ils sont appelés à faire le 15 octobre prochain, entre les mains de G. Musson, contrôleur, un paiement de "dix piastres par action" conformément à la section 4me de la charte de cette compagnie.
Nlle Orléans, le 14 sept. 1846.
G. MUSSON,
16 sept—3enlm Contrôleur.

ON DEMANDE.—UNE NOURRICE, femme de [illegible]. S'adresser au No 1[illegible], rue Conti. 16s—3

Le soussigné a disposé de son magasin d'habillements à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée, en faveur de M. CHARLES PENOT, pour lequel il sollicite le patronage de ses anciens habitués.
16 sep JOHN BELLOW Jr.

Le soussigné a établi un magasin au No 9, rue du Canal entre celles des Magasins et du Camp, où il offre à vendre les articles suivans:
Casimir par pièce ou par caisse,
Satinet dito dito
Cotonnade, dito dito
Flanelle, par pièce ou par balle,
50 douzaines chemises en flanelle bleue,
50 do chemises idem rouge,
30 do chemises à grandes raies,
500 paires pantalons en satinet bleu,
300 do do en laize verte,
500 do pantalons cotonnade.
Paletots en satinet, idem en tweeds, idem en drap, surtouts en couvertures, idem en Flushing, idem en drap [illegible].
Casquettes en fourrures par caisse ou douzaine
Idem cirées, do do
Idem en drap do do
Chapeaux de divers genres, par caisse.
16 sept JNO BELLOW Jr

A LOUER pour plusieurs années, un joli [illegible] campagne situé sur le Bayou St. Jean, [illegible] trente-trois arpents de superficie [illegible]
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au bureau de M. Jules Mossy, 42, rue Royale, à Alvin Miche.

AUX TEINTURES FRANÇAISES,
97 RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE CONTI,
Rue Toulouse, entre Chartres et Royale, et 205, rue Royale, entre Dumaine et St.-Philippe.
PERINAUD.

INFORME le public et les habitants [illegible]

TEINTURES ET NETTOYAGES
d'habillements pour hommes et dames, tels que

Robes de Soie et Velours,	Paletots, Pantalons,
Cachemire, Satin,	Gilets, Redingottes,
Merinos, Mousseline,	Manteaux, Cravattes,
Châles de tous genres,	Garnitures Velours,
Blondes, Crêpes,	Toutes espèces d'étoffes d'ameublement,
Rubans, Gants de soie,	
ombrelles, Voilettes,	Tapis Rideaux.

Specialité pour Deuil.
Noir fin garanti ne pas déteindre.

Chapeaux de paille blanchis et remis à la dernière mode. [illegible]
Je préviens les personnes [illegible]
16 sep—2m PERINAUD.

EN débarquement du navire W. H. Tyler, venant de Bordeaux—100 caisses [illegible] réputée, à vendre par S V BARRETT,
16 sep 21 Gravier

EN débarquement du navire W. H. Tyler, venant de Bordeaux—60 caisses [illegible], en grandes et demi bouteilles, à vendre par
16 sep S. V. BARRETT, 21 Gravier

SUCRE HAVANE.—210 caisses sucre blanc, [illegible], en magasin et à vendre par L. CANTIN,
16 sept 42 Gravier

EN débarquement du navire H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
16 barriques Vin rouge St. Estèphe Medoc;
16 do do Graves, Blanquefort;
16 do do Macau Medoc;
51 barils Vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par B. TALAMON,
10 sept 80 rue St. Louis

JAMBONS enveloppés—25 barriques Jambons enveloppés et au sucre, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
16 sept 92, Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE de Cognac—4 demi pipes eau de vie de Cognac, 1815, 2 do do de 1825, en débarquement de la barque H. W. Tyler et à vendre par
16 sept LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

UN bon jardinier peut trouver immédiatement de l'emploi en s'adressant 48, rue Bienville. On le désire muni de bonnes recommandations. 14 sept

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du lundi, 7 septembre 1846.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues par le Conseil jusqu'au 21 de ce mois, pour l'entreprise, pendant une année, à partir du premier octobre prochain, de l'éclairage des fanaux de la première Municipalité, avec la meilleure huile de baleine.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 10 septembre 1846.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU,
15 sep Secrétaire.

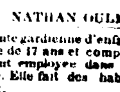

AU COURS D'ECRITURE,
DE MM. DOLBEAR.
RUE DU CAMP, NO. 15.

LES écoliers depuis l'âge de 7 jusqu'à 50 ans, recevront des leçons qui leur donneront de suite une écriture franche, rapide et élégante.
Les écoliers écrivent de 9 heures à midi, ou de 4 heures à 9 P. M. Les Dames de 3 à 6 heures P. M. 15 sep—30

Une Montre m'a été offerte en vente hier, par un enfant d'une douzaine d'années; comme il est à supposer qu'elle a été volée, je la lui ai retenue. Le propriétaire pourra la réclamer en prouvant sa propriété, et payant les frais de l'annonce, en s'adressant rue de la Vieille Levée, No. 107.
15 sep—3 NATHAN OULMANN.

A VENDRE.—Une excellente gardienne d'enfans et domestique de maison, âgée de 17 ans et complètement garantie. Elle a été récemment employée dans ce pays, élevée dans une bonne famille. Elle fait des habillements d'enfans et coud parfaitement.
S'adresser à H F SLATTER,
15 sept 2 56, Esplanade

AUX IMPRIMEURS.

ON a besoin d'un compositeur français pour aller travailler à la campagne. S'adresser immédiatement à l'imprimerie de Gaux & Co, rue de Chartres, No. 112.

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES en fer forgé, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Maw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Bunstead, des dimensions suivantes:
48 sur 18 pouces.
54 sur 20 pouces.
60 sur 22 pouces.
78 sur 28 pouces.
80 sur 29 pouces.
A vendre par WYLIE & EGANA,
15 sep 52 Bienville

CHAPEAUX—En débarquement du navire Queen Victoria, de la barque Louisa, etc.
70 caisses chapeaux de différentes marques, Palo Alto, chapeaux de soie, de Russie, de feutre, etc., à vendre à bon marché par FROST & Co,
15 sep 19 Magasins

BOTTES et Brodequins Russett—3000 paires en magasin et en débarquement de la barque Thetis et à vendre par G W DUNBAR,
12 sept 30 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des navires Robert G. Shaw, Oswego &c. 3000 caisses venant directement des manufactures, à vendre à des conditions libérales par FROST & Co
15 sept 19, Magasins

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
80 barriques Vin rouge Montferrant;
30 do do St. Julien;
30 demi barriques Vin blanc, Haut Sauterne;
100 caisses Cerise à l'eau de vie, nouvelle récolte.
15 sept N. DUDOUYT, 35, Toulouse.

A VENDRE au débarquement du navire Theodore de Bordeaux, par les soussignés, les vins ci-après, qu'ils recommandent particulièrement aux familles:
35 barriques vin rouge, Bon côte rotie—1844;
32 do do St-Emilion—1844;
7 do do Vieux Château-Margaux—1844.
30 barils vin blanc, Haut-Sauterne et Barsac.
LOREILHE & Co.
5 sept. Encoignure Royale et Douane

EN débarquement du navire Magnolia, venant du Havre [illegible]
[illegible] H. LUCAS, 38, Magasins

ECOLES PUBLIQUES
DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

AVIS est par le présent donné qu'il y a des vacances [illegible] remplir dans le département français des écoles de [illegible]
Par ordre du comité J. REYNES,
15 sept Secrétaire.

ADJUDICATION AUX RABAIS

☞ Les constructeurs de navires de [illegible] sont prévenus que l'état des réparations à faire au brick goëlette français la LAURE [illegible] au consulat de France [illegible] jusqu'au 15 courant.
11 sept BERTRAND & SISOS.

CONSULAT D'ESPAGNE,
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONTRAT A LA GROSSE.

ON demande à la chancellerie de ce consulat [illegible] 6,000 à la grosse pour remédier aux réparations et avaries qu'a souffert le brick espagnol [illegible], capitaine Jean Manuel Arteta, dans sa traversée de Vera Cruz à la Havane.
Les soumissions devront être faites par lettre cachetée déposée à ce consulat, jusqu'au [illegible] à midi, heure à laquelle elles seront [illegible]
Nouvelle-Orléans, 12 septembre 1846.
JOSÉ IGNACIO CRUZAT

☞ Le brick Cecilia est amarré en face de la halle aux viandes, dans la première municipalité.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut), prennent des assurances contre les risques de mer, de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que pourront éprouver les compagnies sus nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle Orléans.
☞ Le bureau est au No. 47, rue du Camp.
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co
☞ Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit tous, et donne de la vigueur à tout le système [illegible]
Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co, [illegible] Maiden Lane, N. Y. [illegible] vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quick & Co., encoignure Columbia et Atlantic sts, C. Steane, 184, Fulton st.
Il se vend aussi par BERTRAND & SISOS, à la Nouvelle Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville.

FEVES—90 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
14 sept 92 Tchoupitoulas

CORDE d'emballage—[illegible] rouleaux 1re qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
14 sept 92, Tchoupitoulas

HUILE DE LARD—120 barils huile de lard, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
14 sept 92 Tchoupitoulas

CERISES à l'Eau de Vie—50 caisses [illegible]
LOREILHE & Co.
11 sept Enc. Royale et Douane

FARINE—500 barils farine Faxe, 300 do Missouri mill, 175 do Washington, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 sept 34, Tchoupitoulas

TRAITES sur Paris, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
14 sep 20 St Louis

TRAITES sur la Havane, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
14 sep 20 St Louis

CAFÉ—100 sacs [illegible], à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
14 sep 20 St Louis

CIGARES—50 [illegible], à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
14 sep 20 St Louis

HUILE Lapagous—200 [illegible], à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
14 sep 20 St Louis

TABAC—20 balles de [illegible], à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
14 sep 20 St Louis

INDUSTRIE COLONIALE,
JOHN A. LLOY, Ingenieur Civil.
Office 31, [illegible]
CONSTRUCTEUR de machines [illegible]

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés agents de la FONDERIE de M. DAVID GRIFFEN de Cincinnati, [illegible]
AUGUSTIN & THIBAULT
10 sept—60 29, Vieille Levée

AUX HABITANS SUCRIERS

UN raffineur de sucre de profession, [illegible]

AUX HABITANS—Les soussignés, agents pour les couvertures en zinc françaises, de [illegible] Magasin des Pompiers" de H. DE GOER & RICHARD, [illegible]
21 rue des Magasins

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES de sucrerie en fer forgé, venant des fonderies de Maw de Liverpool, de différentes dimensions, à vendre par WYLIE & EGANA,
[illegible] 1 sept

A VENDRE par le soussigné—50 barriques vin de Marseille (Bergasse et Bandol). S. V. BARRETT,
12 sept 21, Gravier

A VENDRE par le soussigné—4000 demi bouteilles vin [illegible] 1000 [illegible]
S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE par le soussigné—100 caisses vin en grande bouteilles, St. Julien et Cantenac.
150 caisses vin de 24 1|2 bouteilles (Larose)
75 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
12 sept S V BARRETT, 21 Gravier

AMIDON—30 boîtes amidon de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
12 sept 26, Vieille Levée

TABAC—De Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
14 sep 26, Vieille Levée

INDIGO de Guatemala, à vendre en magasin, par TROISGROS & LAMPRE,
12 sep 26, Vieille Levée

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE,
12 sep 26, Vieille Levée

P. AMPIN, PROFESSEUR,
100, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.
LEÇONS particulières en ville et chez lui. Langues [illegible], français, histoire, géographie, littérature, mathématiques, etc.
S'adresser à son domicile, rue Bourgogne ou au bureau de l'Abeille.

SATINETS—5 caisses satinets de la dernière [illegible], à vendre à bon marché par NORTH & BROTHERS,
11 sep Encoignure Magasins et Commune

NOURRICE—On demande une bonne nourrice [illegible]. S'adresser au No 44, rue Royale.

BOTTES, Souliers et Brodequins—156 caisses en débarquement des navires Oneco, Shaw et Wm Goodhue, comprenant un assortiment complet pour la saison, à vendre par G. W. DUNBAR,
2 sept 30 Douane

CHANGE sur France, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
2 sept 90 St Louis

EN débarquement du navire Dongette, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné,
50 barriques vin rouge de la marque Bandol.
AUG. MOLIER, 90 St. Louis

A VENDRE, en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux:
30 barriques vin rouge ordinaire,
100 barils vin blanc,
40 barriques vin rouge médoc 1840,
25 caisses vin rouge Chateau Giscours 1840,
300 caisses absynthe, marque Sauvajol Brandon & Co.
50 do. Curaçao Jurdin,
100 paniers guignolet d'Angers,
40 milliers bouchons à damejeannes,
60 milliers bouchons ordinaires pour vin,
1400 boîtes et 1|2 boîtes sardines à l'huile.
POUGET FILS,
1 sept 147, rue Royale entre St. Louis et Toulouse

DIVERS—450 sacs vieux café Java, du gouvernement,
400 colis sucre en pains, écrasé et en poudre;
400 colis thé impérial, en boîtes de 6, 12, 13 livs;
50 barriques riz de la Caroline;
100 caisses chandelles adamantines;
40 surrons indigo, 200 milliers cigares;
1000 caisses sacs en [illegible], de 2 boisseaux et demi;
100 sacs poivre, 50 dito piment;
100 barillets maquereaux No. 3, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK
1 sept 40 Gravier

ARTICLES DIVERS—60 caisses huile de Plagniol, 45 do eau de fleur d'oranger, 25 do vin Médoc, 6 do papier français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34, Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE d'Emballage—500 pièces toile et 300 colis cordes, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sep 34 Tchoupitoulas

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 sept 34 Tchoupitoulas

COGNAC—12 demi pipes Cognac, marque de l'Aigle, venant d'arriver, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34 Tchoupitoulas

CIGARES—1,000,000 cigares de la Havane, comprenant des Regalias, Canones, Millares, Panetelas, des marques les plus réputées, à vendre en magasin par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34 Tchoupitoulas

COTONNADE—50 aunes Cotonnade des Attakapas, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34 Tchoupitoulas

FARINE—[illegible] barils farine de ménage, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept 34 Tchoupitoulas

FARINE—[illegible] de St. Louis, 300 barils St. Louis [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co,
[illegible] 34, Tchoupitoulas

[illegible]

Le Remède Magique de Dalley, d'après la recette primitive et le seul Véritable.
LA MERVEILLE DU SIECLE.
Ce remède a plus de pouvoir curatif que plus grande [illegible]
RHUMATISMES, inflammations, [illegible], maux d'yeux, faiblesse des reins, [illegible], maladies de peau, contusion, [illegible]
☞ Chaque pot [illegible] porte la signature écrite du propriétaire, H. DALLEY, [illegible]
En vente à l'Entrepôt du Sud de Dalley, 151, rue Chartres. 7 sept—1m

☞ ATTENTION—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 151, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la [illegible], Extrait de Salsepareille, Parfumerie de [illegible], Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, [illegible] de Hays, pour les hémorrhoïdes, Pilules contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture [illegible] pour les cheveux, [illegible], Baume de [illegible]

TOILE A DRAPS, ECRUE—400 [illegible] à vendre à bas prix, par NORTH & BROTHERS
[illegible] sept Enc. Magasins et Commune

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.
PENSION, DEMI PENSION ET EXTERNAT
MME P. ARPIN a l'honneur de prévenir les parents que la rentrée des classes aura lieu le 15 septembre courant.
[illegible]

TROISIEME LIVRAISON DE
MARTIN, L'ENFANT TROUVE.
PAR E. SUE.
LA 3me Livraison de [illegible] ouvrage est en vente chez VOR. HUBERT,
[illegible] sept Librairie, 149 rue de Chartres.

QUATRIEME LIVRAISON DES
MEMOIRES D'UN MEDECIN.
LA 4me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR. HUBERT,
[illegible] sept Librairie, 149 rue de Chartres.

LA société existant sous la raison de Chauvin & Levois est dissoute d'un commun accord à dater du [illegible] septembre 1846.
Le sieur J. Levois reste chargé de [illegible] rue de Chartres No. 6[illegible], [illegible]
Nouvelle Orléans, 12 septembre 1846.
E. CHAUVIN,
12 sep J. LEVOIS.

PLANCHES! PLANCHES!

500,000 Pieds de planches de pin de première qualité et de différentes dimensions, à vendre [illegible] prêtes à être mises en usage [illegible] Nouveau Bassin.
[illegible]
C. H. BRADFORD, [illegible]

A VENDRE—Un magasin de comestibles à la détail, situé [illegible] rues Jackson et des [illegible]. On en disposera à crédit. Aussi une négresse de 36 ans, bonne cuisinière.
12 sept—12

EN débarquement des navires Bethune, Merchant, et de la barque Louisa et Iris:
61 demi barils et 30 barils maquereaux frais No. 2, 10 tamb. do et 150 caisses morue, 30 caisses poisson doré, 30 caques saumon No. 1,
60 grosses boîtes de cirage de Mason,
[illegible]
HARROD, DARLING & Co,
12 sep 40 rue Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—147 caisses actuellement en débarquement des navires New England et Bolton, et à vendre par G. W DUNBAR, 30 Douane
12 sept

BOIS DE CHAUFFAGE, BON MARCHÉ.
S'ADRESSER à Vor. PERILLIAT, au Vieux Bassin, [illegible]

B[illegible] [illegible] rue Royale entre St. Louis et Toulouse.

CHAUSSONS DE LAINE.
LES soussignés viennent de recevoir [illegible] chaussons de laine [illegible]
DUFOUR, DURAND & C.
9 sept

DIVERS—20 caisses prunes sèches en [illegible] et [illegible] grandeurs,
[illegible] eau de fleur d'oranger
[illegible] absynthe de Sauvajol Bro[illegible]
[illegible] liqueurs assorties [illegible] 30 barils vin [illegible]
30 [illegible] vin rouge [illegible], à vendre par RAYMOND CAUCZAC,
34 Vieille Levée

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du [illegible] et Oswego:
Coton blanc de toutes les qualités, 3|4, 7|8, 4|4, 5|4 et 6|4
[illegible]
Toile et cotons foncées, nouveaux dessins;
[illegible]
Fil en bobines par 100 et 200 yardes, blanc et en couleur, [illegible], bas et chaussons, &c.
9 sept DAVID & CHAPUS, 93, rue Chartres

DEPOT DE Dentelles et Rubans, chez DAVID & CHAPUS, 93 rue de Chartres—Importeurs de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et du Pays.
9 sept

DEMANDE—Trois ou quatre jeunes demoiselles trouveront des chambres garnies dans une famille décente demeurant près de la rue du Canal. [illegible] S'adresser au No. 45, à la poste. 7 sept—3

Offre d'emploi pour un Nègre.
UN nègre de vingt à vingt-cinq ans qui pourra offrir de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi chez les soussignés, pour le service de leur magasin. Il sera préféré s'il est robuste, s'il connaît la ville et s'il parle anglais et français.
7 sep LOREILHE & Co.,
Encoignure Royale et Douane

ON a besoin dans une Institution à Port Gibson, (Miss.) d'une dame capable d'enseigner le Français et de démontrer un peu de musique et de peinture. S'adresser à l'Institution de port, à M. J. Harvey, Directeur de l'Institution. L'application devra être faite en français et anglais. Les services de cette dame seront réclamés pour commencer le 1er octobre prochain. 31 août—12

GOMME blanche triée—10 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par C. DUFOUR, 11 Conti
8 sept

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boîtes truffes pures du Périgord,
200 demi boîtes do do do
50 bouteilles do do do
150 demi do. do do do
8 sept CHS. DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—150 barils old reserve whiskey,
50 do Monongahela,
30 do Bourbon. Le tout des marques réputées de Marcus Smith Spencer, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
8 sept 11, Conti

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
2000 boîtes et 1|2 boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue, B. Gaillou;
300 paniers vin de champagne;
50 caisses liqueurs assorties;
70 do marasquin;
40 do curaçao;
25 do savons de Marseille,
70 barils vin Malaga,
50 caisses vin rouge, des marques St Julien et [illegible] Mission,
400 paniers anisettes fine et superfine,
50 demi do guignolet;
24 caisses cerises au jus;
100,000 bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER
8 sept. rue St Louis, No. [illegible]

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour [illegible] diverses factures:
130 barriques vin rouge différentes qualités,
30 demi do. do do
30 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
300 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Grave, La Rose, Lafitte et Margaux,
90 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,
100 caisses vieux vin Chambertin,
300 paniers huile d'olive, marque Plagniol,
300 demi boîtes sardines à l'huile. C. DUFOUR,
8 sept 11 Conti

VIN de Bergasse—50 barriques en débarquement du navire Diogenes, à vendre par le soussigné, J. F. BERGER & Co,
5 sept 54 Vieille Levée

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Medoc, [illegible] barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par J. F. BERGER & Co,
5 sept 54, Vieille Levée

REÇU par le navire Thracian—16 barriques vin rouge de choix, marque Branaford, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à moins de [illegible]. Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles-mêmes.
Reçu par le navire Diogenes, cinquante barriques vin de Bordeaux, et 100 paniers huile de Plagniol.
5 sept D. LANATA, No. 10, rue de [illegible]

CAFE de Rio—4000 sacs [illegible], [illegible] simples, à vendre par J W STANTON & Co,
Enc. Magasins & Lafayette

FOIN de l'Est—200 balles, à vendre par J W STANTON & Co,
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

HUILE de baleine—200 [illegible], à vendre par J W STANTON & Co,
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

BLANCS de baleine—250 caisses assorties de grandeurs, à vendre par J W STANTON & Co,
15 sept Enc. Magasins & Lafayette

EN débarquement du H. W. Tyler, de Bordeaux:
32 paniers vin rouge;
200 do cérises à l'eau de vie;
14 do fruits au jus;
10 do prunes en jarres.
A vendre par R. CAUZAC,
15 sept 34, Vieille Levée.

Tabac en Feuilles, pour Cigares.
DU comté de Mason, de Tennessee, et de Kentucky, bien assorti pour capes et tripes, à vendre soit par boucauts ou en détail à la convenance des acheteurs par T K PRICE,
26 mars [illegible] 37 rue du Camp

CIGARES de la Havane—[illegible] Cigares des meilleures manufactures, importées et à vendre à bas prix pour clôture de diverses factures, par HEPBURN & TURPIN,
25 mars 21, rue Royale.

ECHO DES FEUILLETONS.
LE [illegible] numéro de la [illegible] de l'ECHO DES FEUILLETONS, [illegible]
VICTOR [illegible]
[illegible]